

PROGRAMME DE FORMATION PÉDAGOGIQUE

Epreuve pratique

La formation dispensée, dans le cadre du permis B, au sein de notre établissement est effectué dans le cadre du REMC (Référentiel pour l'Education à une Mobilité Citoyenne) mis en place par les pouvoirs publics par arrêté du 13 mai 2013.

Le cadre général se fera sur l'ensemble de 20 heures obligatoires minimum. Tous les objectifs sont identifiés à l'aide d'un livret d'apprentissage qui est remis à l'élève dès le début de la formation. Ce livret lui permettra de travailler en harmonie avec la fiche de suivi qui accompagne le formateur lors de chaque séance. On y trouve des schémas et des textes grâce auquel les points faibles sont identifiés, et permettant également de renforcer les points forts.

Les objectifs listés dans ce livret sont ceux du Référentiel pour l'Education à une Mobilité Citoyenne), ils se découpent comme suit :

- Devenir automobiliste (appropriation de l'automobile et connaissance des normes réglementaires de circulation)
- Gérer son déplacement (gérer l'ensemble des possibilités et des interdits)
- États dégradés du système (savoir faire face à des situations anormales ou d'urgence)
- Comprendre le phénomène automobile
- En complément des objectifs généraux, le formateur aura un soin particulier à faire partager son expérience
- Grâce à des techniques dû à l'expérience il identifiera rapidement le levier sur lequel pourra se porter son action

Le REMC s'articule autour de 4 grandes parties

L'USAGER

Assumer personnellement ses responsabilités citoyennes, juridiques et sociales.

LE DEPLACEMENT

Utiliser un véhicule à moteur de façon autonome, rationnellement et en sécurité.

DEVENIR UN CONDUCTEUR COMPETENT

Prendre en compte les facteurs entraînant une dégradation du système homme-véhicule environnement, prendre les décisions qui permettent d'y faire face, mettre en œuvre les mesures préventives.

LA GESTION DE L'ENVIRONNEMENT

Préparer ses trajets et conduire le véhicule de façon autonome dans les situations de circulation simples ou complexes.

PERMIS B / AAC
Référentiel pour l'Éducation à une Mobilité Citoyenne

PROGRAMME DE FORMATION REMC

COMPÉTENCE C1 Maîtriser
le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul.

- a. Connaître les principaux organes et commandes du véhicule, effectuer des vérifications intérieures et extérieures.
- b. Entrer, s'installer au poste de conduite et en sortir.
- c. Tenir, tourner le volant et maintenir la trajectoire.
- d. Démarrer et s'arrêter.
- e. Doser l'accélération et le freinage à diverses allures.
- f. Utiliser la boîte de vitesses.
- g. Diriger la voiture en avant en ligne droite et en courbe en adaptant allure et trajectoire.
- h. Regarder autour de soi et avertir.
- i. Effectuer une marche arrière et un demi-tour en sécurité.

COMPÉTENCE C2 Appréhender
la route et circuler dans des conditions normales.

- a. Rechercher la signalisation, les indices utiles et en tenir compte.
- b. Positionner le véhicule sur la chaussée et choisir la voie de circulation.
- c. Adapter l'allure aux situations.
- d. Détecter, identifier et franchir les intersections suivant le régime de priorité.
- e. Tourner à droite et à gauche en agglomération.
- f. Franchir les ronds-points et les carrefours à sens giratoire.
- g. S'arrêter et stationner en épi, en bataille et en créneau.

COMPÉTENCE C3 Circuler
dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers.

- a. Évaluer et maintenir les distances de sécurité.
- b. Croiser, dépasser, être dépassé.
- c. Passer des virages et conduire en déclivité.
- d. Connaître les caractéristiques des autres usagers et savoir se comporter à leur égard avec respect et courtoisie.
- e. S'insérer, circuler et sortir d'une voie rapide.
- f. Conduire dans une file de véhicules et dans une circulation dense.
- g. Conduire quand l'adhérence et la visibilité sont réduites.
- h. Conduire à l'abord et dans la traversée d'ouvrages routiers tels que les tunnels, les ponts...

COMPÉTENCE C4 Pratiquer
une conduite autonome, sûre et économique.

- a. Suivre un itinéraire de manière autonome.
- b. Préparer et effectuer un voyage longue distance en autonomie.
- c. Connaître les principaux facteurs de risque au volant et les recommandations à appliquer.
- d. Connaître les comportements à adopter en cas d'accident: protéger, alerter, secourir.
- e. Faire l'expérience des aides à la conduite du véhicule (régulateur, limiteur de vitesse, ABS, aides à la navigation ...).
- f. Avoir des notions sur l'entretien, le désignage et les situations d'urgence.
- g. Pratiquer l'écoconduite.

Établissement
N° d'agrément

CODES ROUSSEAU
Le meilleur de la pédagogie

PROGRAMME DE FORMATION

DEFINI PAR QUATRE COMPÉTENCES

COMPETENCE N° 1

- **MAITRISER le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul.**
- Connaître les principaux organes et commandes du véhicule, effectuer des vérifications intérieures et extérieures, gestes premiers secours et sécurité
- Entrer, s'installer au poste de conduite et en sortir. - Tenir, tourner le volant et maintenir la trajectoire. - Démarrer et s'arrêter.
- Doser l'accélération e le freinage à diverses allures. - Utiliser la boîte de vitesses.
- Diriger la voiture en avant en ligne droite et en courbe en adoptant allure et trajectoire. - Regarder autour de soi et avertir. - Effectuer une marche arrière et un demi-tour en sécurité.

COMPETENCE N° 2

- **APPREHENDER la route et circuler dans des conditions normales.**
- Rechercher la signalisation, les indices utiles et en tenir compte.
- Positionner le véhicule sur la chaussée et choisir la voie de circulation.
- Adapter l'allure aux situations.
- Détecter, identifier et franchir les intersections suivant le régime de priorité.
- Tourner à droite et à gauche en agglomération. - Franchir les ronds-points et les carrefours à sens giratoire.
- S'arrêter et stationner en épi, en bataille et en créneau.

COMPETENCE N° 3

- **CIRCULER dans des conditions difficiles et partager la route avec les usagers.**
- Evaluer et maintenir les distances de sécurité.
- Croiser, dépasser, être dépassé.
- Passer des virages et conduire en déclivité.
- Connaître les caractéristiques des autres usagers et savoir se comporter à leur égard avec respect et courtoisie.
- S'insérer, circuler et sortir d'une voie rapide.
- Conduire dans une file de véhicules et dans une circulation dense.
- Conduire quand l'adhérence et la visibilité sont réduites.

COMPETENCE N° 4

- PRATIQUER une conduite autonome, sûre et économique.

- Suivre un itinéraire de manière autonome.
- Préparer et effectuer un voyage longue distance en autonomie.
- Connaître les principaux facteurs de risque au volant et les recommandations à appliquer.
- Connaître les comportements à adapter en cas d'accident : protéger, alerter, secourir. - Faire l'expérience des aides à la conduite du véhicule (régulateur, limiteur de vitesse, ABS, aides à la navigation...).
- Avoir des notions sur l'entretien, le dépannage et les situations d'urgence.
- Pratiquer l'éco-conduite

COURS PRATIQUES/THEORIQUES EN SALLE :
THEORIQUE

L'INTEGRALITE DES FAMILLES DU CODE DE LA ROUTE SERONT SOUTENUES EN SALLE

Le CODE DE LA ROUTE s'articule autour de 9 grandes FAMILLES

L : Dispositions légales en matière de circulation routière

4 Questions à l'examen

C : Le conducteur

10 Questions à l'examen

R : La route

4 Questions à l'examen

U : Les autres usagers de la route

5 Questions à l'examen

D : Réglementation générale et divers

3 Questions à l'examen

A : Porter Secours

1 Questions à l'examen

P : Précautions nécessaires à prendre en quittant le véhicule

3 Questions à l'examen

M : Éléments mécaniques liés à la sécurité de la conduite

4 Questions à l'examen

S : Équipements de sécurité des véhicules

3 Questions à l'examen

E : Règles d'utilisation du véhicule en relation avec le respect de l'environnement

3 Questions à l'examen



THÉORIQUES (THÈMES SUIVANTS TRAVAILLÉS)

A l'Auto Ecole vous aurez toujours la présence d'une personne pour compléter les réponses si nécessaire. Les cours seront collectifs avec des réponses personnalisées

à chaque participant. Un gage de réussite, nous conseillons les élèves pour la présentation à l'examen de code. Le code sur internet "prépacode" nous assure du travail et des performances de nos élèves. Un tableau de bord précis accompagne nos élèves.

Les différents chapitres de la théorie porteront sur :

1. La connaissance approfondies des règles du code de la route
2. Les attitudes et comportements à adopter en circulation. L'état d'esprit pour appréhender de la façon la plus exigeante et agréable le monde de l'automobiliste
3. Les conditions et cadre du permis de conduire
4. Une approche de la circulation routière intelligente
5. La règle du jeu et la courtoisie
6. L'ensemble de la signalisation routière horizontale et verticale
7. Les facteurs à risques, la prévention et l'anticipation
8. Les lois physiques, et le contexte écologique
9. Types de routes, agglomération et autoroutes
10. Les arrêts et stationnement

ET LES COURS SUIVANTS SERONT SOUTENUS EN AUTO-ÉCOLE

ALCOOL ET STUPEFIANTS

Objectifs de la formation

Sensibilisation aux risques liés à la conduite sous stupéfiants

- Connaître les principaux facteurs de l'insécurité routière
 - Connaître les différents produits classés comme stupéfiants
 - Appréhender les risques spécifiques de la conduite sous cannabis
 - Connaître les modalités de dépistage et de contrôle de la conduite sous cannabis
 - Connaître les sanctions encourues
- Sensibilisation aux risques liés à la conduite sous alcool
- Connaître les principaux facteurs de l'insécurité routière
 - L'alcool un psychoactif légal
 - Appréhender les risques spécifiques de la conduite sous l'emprise d'un état alcoolique
 - Connaître les sanctions encourues
- Réfléchir à ses habitudes de consommation
- VITESSE Objectifs de la formation
- Connaître les principaux facteurs de l'insécurité routière
 - La vitesse : une valeur ambivalente
 - Appréhender les risques spécifiques de la vitesse au volant (excès de vitesse et vitesse excessive)

- Connaître les sanctions encourues
- Réfléchir à ses habitudes de conduite et à leurs incidences

VITESSE

Objectifs de la formation

- Connaître les principaux facteurs de l'insécurité routière
- La vitesse : une valeur ambivalente
- Appréhender les risques spécifiques de la vitesse au volant (excès de vitesse et vitesse excessive)
- Connaître les sanctions encourues
- Réfléchir à ses habitudes de conduite et à leurs incidences

DEFAUT DE PORT DE CEINTURE DE SECURITE

Objectifs de la formation

- De sensibiliser les usagers des véhicules sur les accidents de la circulation
- Informer de la réduction d'être blessé ou tué dans un accident et/ou de blesser ou de tuer un autre occupant de sa voiture ou d'une autre voiture.
- De rappeler la législation sur la ceinture de sécurité
- De savoir bien positionner son siège, son appui tête et sa ceinture de sécurité
- D'être informé sur les sanctions et conséquences du port de la ceinture de sécurité
- De prendre conscience de la gravité de l'éjection du véhicule

DISTRACTEURS AU VOLANT

Objectifs de la formation

- Sensibilisation au risques des distracteurs (téléphones, sms/mms, films, musiques,)
- Connaître les effets des distracteurs sur la conduite et le comportement
- Être informé sur les sanctions et conséquences d'une conduite téléphone en main ou pour un conducteur non en état d'effectuer commodément et sans délai les manœuvres
- De réduire le nombre d'incidents et d'accidents en lien avec les distracteurs.

FATIGUE

Objectifs de la formation

- Être conscient qu'il est difficile de reconnaître sur soi les signes de fatigue
- Avoir des notions de physiologie : les cycles journaliers, les phases d'éveil et l'hypovigilance
- Comprendre l'utilité des pauses dans l'activité de conduite
- S'interroger sur ses pratiques de conduite et savoir tenir compte de la fatigue induite
- Avoir quelques notions relatives à la fatigue et à l'accidentologie générée

FORMATION POST PERMIS : POUR 2019

A partir de 2019 – FORMATION A DEVELOPPER AUPRES DE APPRENTIS CONDUCTEUR

Programme :

1. Accueil, Présentation et tour de table
2. Effets et méfaits de la vitesse
 - Les lois psychophysiologiques
 - Le conducteur : mode de fonctionnement
 - Perception visuelle
 - Capacité d'estimation
 - Répartition des défaillances
 - Vitesse et distance d'arrêt
3. Exercices pratiques
 - Estimation de la vitesse et des distances
 - Evaluation des distances d'arrêt
4. Alcool, drogue et autres produits psycho-actifs, téléphone et conduite
 - Alcool
 - Equivalence des verres
 - Alcool : troubles
 - Sanctions
 - Conséquences pour l'assurance
 - Drogues : les effets
 - Sanctions encourues
5. Exercices pratiques
 - Conduite économique
 - Conduite apaisée
6. Théorie de l'éco-conduite
 - Définition
 - Entretien
7. Bilan de la journée

FORMATION B78 :POUR 2019

Une formation de 7 heures pour passer de la boîte auto à la boîte manuelle

A partir du 1er janvier 2017, les titulaires du permis B limité aux véhicules équipés d'une boîte de vitesses automatique pourront conduire un véhicule en boîte manuelle de même catégorie et faire lever la restriction de conduite **à condition de suivre une formation.**

Cette mesure s'applique aux conducteurs de véhicules équipés en boîte de vitesses automatique **pour des raisons non médicales.**

Cette formation remplacera la procédure de régularisation consistant en un passage, en circulation, devant un inspecteur du permis de conduire chargé de

vérifier l'aptitude du conducteur à utiliser efficacement les commandes d'un véhicule à changement de vitesses manuel.

Pour les conducteurs de véhicules équipés d'une boîte de vitesses automatique pour des raisons médicales, ainsi que les titulaires des autres catégories de permis de conduire, rien ne change. Ils restent soumis à la procédure de régularisation par l'expert pour la levée de la restriction.

Pour les personnes concernées, **la formation dure 7 heures.**

Un délai de 6 mois doit s'écouler entre l'obtention du permis et le suivi de la formation.

Elle est dispensée par un enseignant de la conduite titulaire d'une autorisation valide d'enseigner la conduite, dans un établissement d'enseignement de la conduite ou une association d'insertion agréée.

Elle s'effectue sur un véhicule à changement de vitesses manuel, relevant de la catégorie B du permis de conduire appartenant à l'établissement.

Les apports théoriques, en lien avec la pratique, peuvent être enseignés dans le véhicule.

A la fin de la formation, une attestation est délivrée au conducteur et un exemplaire est transmis à l'autorité administrative.

Le conducteur est autorisé à conduire un véhicule de la catégorie concernée en boîte manuelle qu'à partir du moment où il est possession du titre définitif de conduite correspondant.

